

RECOMMANDATION

Conseil scientifique du CNRS

Objets : Représentants des instances d'évaluation au Conseil de l'AERES

Le Conseil scientifique fait sienne la motion adoptée par la Conférence des présidents (CPCN) : la Conférence des présidents (CPCN) des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) a constaté la publication au Journal officiel du décret daté du 12 mai 2011 portant nomination des nouveaux membres du conseil de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Elle regrette profondément qu'aucune des trois personnes proposées par l'ensemble des instances du Comité national n'ait été retenue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et souligne que le CoNRS ne se trouve de ce fait plus représenté au sein du conseil de l'agence.

La CPCN constate également le point qui suit. Quatre membres du conseil auraient dû être nommés « au titre des chercheurs, ingénieurs ou enseignant-chercheurs proposés par les instances d'évaluation compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche » en application du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006 « relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ». Il s'est avéré jusqu'à présent impossible d'avoir du MESR communication des informations sur les instances qui ont proposé les personnes retenues et donc de vérifier que leur nomination n'est pas entachée d'irrégularité, ce qui compromettrait la validité des décisions du conseil de l'AERES.

La CPCN demande en conséquence que soient rendus publics les documents justifiant les nominations effectuées. Elle demande également que la composition du conseil de l'AERES soit révisée de façon à respecter les textes réglementaires et à assurer une représentation des instances d'évaluation, et en particulier du CoNRS, conforme à l'esprit de ces textes.

Recommandation adoptée les 10 et 11 octobre 2011.

20 votants

Vote : 19 pour, 1 abstention, 0 contre

M. Bruno CHAUDRET
Président du Conseil scientifique